

I. — PARTIE THEORIQUE.

IV LEÇON. — LES PREUVES ET LA CONVICTION.

1. Nous avons indiqué précédemment les *sources* diverses de l'invention des idées dans le discours.

Il s'agit de savoir les associer et les présenter, dans le dessein d'asseoir une bonne et solide **argumentation**.

L'argumentation est l'emploi des moyens de preuve qu'on nomme *arguments* et qui sont le fondement sur lequel s'appuie l'*opinion*, la *certitude*, la *conviction*. Elle diffère du *raisonnement*, en ce que celui-ci peut être naturel, tandis que celle-là est toujours artificielle et qu'elle suppose une thèse — ensemble de vérités d'ordinaire — ou une seule vérité à prouver ou à soutenir contre un adversaire.

On l'appelle également **dialectique**, l'art de produire la conviction; excellente discipline de l'esprit, qui inspire le besoin et le goût de l'analyse, de la clarté, de la précision, de l'ordre et de la rigueur, parce qu'elle force la pensée à se replier sur elle-même et à se connaître.

Que l'on distingue clairement ces notions: — la **pensée** ou **idée** dominante d'un discours est indiquée par son titre: Ex. Sermon sur l'*honneur* (Bossuet); sermon sur le *livre* et la *parole* (*Félix*); — la **preuve** ou les **preuves** sont les raisons sur lesquelles l'orateur s'appuie pour éclairer, instruire, convaincre (voir p. 37-39...); — les **arguments** sont un assemblage de propositions qui forment un raisonnement et fournissent une preuve; mais il arrive souvent que l'on confond, dans le langage, les preuves et les arguments; — l'**argumentation** ou *dialectique* oratoire est la forme ou la manière d'agencer les arguments dans tout un discours.

I. — DIFFÉRENTES ESPÈCES.

2. Si l'on considère les preuves relativement à leur *origine* ou invention (p. 39), elles sont dites:

1) *Intrinsèques*, c'est-à-dire intérieures au sujet que l'on traite, à sa nature, à sa signification, à sa division en parties qui le composent et que l'on énumère d'ordinaire en les expliquant ou en les amplifiant;

2) *Extrinsèques*, c'est-à-dire prises en dehors du sujet, à l'aide de comparaisons ou de contrastes, de généralisation ou de citations analogues, de témoignages ou d'exemples (v. p. 40).

3. Si l'on considère les preuves relativement à leur *valeur*, au degré